

Délais avant de réclamer paiement des indemnités (clause non concurrence)

Par Bonjour7, le 03/09/2019 à 13:33

Bonjour,

J'ai démissionné et je suis parti définitivement de ma société. Il y avait dans mon contrat de travail une clause de non concurrence qui n'a pas été levé par mon employeur. Dans quels délais est-il obligé de me payer la contrepartie financière ? Dès le premier mois que je ne travaille plus pour la société ? A partir de quand et comment est-ce que je devrais le rappeler de ses obligations et sous quelle forme ?

Merci!